

COMMUNIQUÉ DE PRESSE INFO ROUTES

CHAMBÉRY, LE 23 septembre 2026

ROUTE DÉPARTEMENTALE N°1006

La Tour en Maurienne – Pont de la Ravoire

> Restrictions de circulation du 28 septembre au 2 octobre 2026

À La Tour-en-Maurienne, le pont qui enjambe le torrent de la Ravoire sur la RD 1006 fait l'objet d'un chantier de démolition et de reconstruction pour sécuriser la circulation sur cet axe très fréquenté. Les travaux lancés mi-juillet se termineront fin octobre, après deux opérations coup de poing menées sur route fermée pour positionner les poutres préfabriquées puis réaliser les travaux d'étanchéité et de chaussée définitive de l'ouvrage.

La première opération coup de poing se déroulera du lundi 28 septembre à 6h au vendredi 2 octobre à 20h. La circulation sera totalement interrompue sur la RD 1006 du giratoire de Saint-Avre à l'échangeur d'Hermillon.

Durant cette phase, tous les véhicules (hors vélos) seront déviés sur l'autoroute A 43, avec une gratuité pour les véhicules légers (classes 1, 2 et 5).

La traversée de la commune de La Tour-en-Maurienne par la RD 77 sera interdite aux poids lourds (limitation de gabarit empêchant le passage) et fortement déconseillée aux automobilistes.

Suivant les conditions météorologiques, ces travaux pourront être décalés sur les jours suivants.

Vous pouvez retrouver l'information sur www.savoie-route.fr

